

Légation

SUISSE.

M. M. M. M.

9. VII 67.

Paris le 6 Juillet 1867.

N° 133.

M. M. M.  
Messieurs Honorables,

Conformément à l'office que vous m'avez  
fait l'honneur de m'adresser en dernier lieu au  
sujet de la ligne de Tougne, je me suis empressé  
d'informer le 21 Juin, M<sup>re</sup> le Ministre des Affaires  
Étrangères que le Gouvernement du Canton de  
Vaud venait d'accorder son approbation au tracé  
qui lui a été présenté par la Compagnie du che-  
min de fer de Tougne, pour le tronçon situé en-  
tre la gare de Tallorbas et la frontière française

M. M.

Au Conseil fédéral à Berne.





en prenant pour base la convention de Dijon. Je  
demandais en conséquence que M.<sup>r</sup> le Ministre des  
Travaux publics ratifiât de son côté le projet, en  
ce qui concerne le point de raccordement à la frontière.

Je vous envoie sous ce pli copie de la réponse  
du Ministre des Affaires Etrangères. Cette dépêche  
m'est parvenue hier soir, avec la suscription  
"urgente". A cette occasion j'ai demandé si le  
fait que cette réponse m'a été remise la veille  
de l'ouverture des conférences sur les chemins de  
fer de la Savoie, n'est pas une nouvelle preuve  
de la tactique dont la France a cherché à user  
contre nous, en tendant à établir une connexité  
entre ces deux questions.

En vous priant de vouloir bien porter cette  
réponse à la connaissance du Gouvernement de  
Vaud, dans le plus bref délai possible, j'ai saisi cette  
occasion pour vous prier d'agréer, Très Honorés  
Messieurs, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Ministre de la Conféd. Suisse.

F. Kern